FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Air Wick Freshmatic - Tropical Coconut Water

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Air Wick Freshmatic - Tropical Coconut Water

Distribué par : Reckitt Benckiser LLC.

Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

: 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à

(Medical)

composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols)

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D8160388 v5.0 Formulation #: : FF8148535 v3.0

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 1/16

2. Identification des dangers

Mentions de danger

: Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités

: Keep out of reach of children and pets. En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Récipient sous pression: ne pas

perforer ni brûler, même après usage.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste:

Obtenir des soins médicaux.

Stockage

ailleurs

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination

: Non applicable.

Éléments d'une étiquette

complémentaire

: Aucun connu.

Dangers non classés

: Aucun connu.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

| Nom des ingrédients | % | Numéro CAS |
|--|---------|------------|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | 30 - 60 | 64742-47-8 |
| Propane | 30 - 60 | 74-98-6 |
| C11-15-Isoalkanes | 10 - 15 | 90622-58-5 |
| butane | 1 - 2.5 | 106-97-8 |
| 1,1-difluoroéthane | 1 - 2.5 | 75-37-6 |
| Linalool | 0.1 - 1 | 78-70-6 |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 **Date d'édition** : 17/08/2017 2/16

4. Premiers soins

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

: Aucune donnée spécifique.

toux

Contact avec la peau

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent

se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance

médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 **Date d'édition** : 17/08/2017 3/16

4. Premiers soins

Protection des sauveteurs

 Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Aérosol extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés Halogénures de carbonyle

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 4/16

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence

protection individuelle approprié.

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 5/16

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|--|---|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé par la peau. TWA: 200 mg/m³, (as total hydrocarbon vapor) 8 heures. |
| Propane | OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1800 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1800 mg/m³ 8 heures. |
| butane | OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 800 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 800 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m³ 10 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013). STEL: 1000 ppm 15 minutes. |

1,1-difluoroéthane

AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 1000 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 6/16

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Aérosol.] Couleur : Non disponible.

Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif : Non disponible. pН : Non disponible. Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition <34°C (<93.2°F)

Point d'éclair coupelle fermée: <0°C (<32°F)

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. Densité relative : Non disponible.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 **Date d'édition** : 17/08/2017 7/16

9. Propriétés physiques et chimiques

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Solubilité

: Non disponible. : Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité

: Non disponible.

Temps d'écoulement

(ISO 2431)

: Non disponible.

Produit en aérosol

Type d'aérosol Pulvérisation Chaleur de combustion : 40.88 kJ/g

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

: Aucune donnée spécifique.

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|--|--------------|--|--------------------|
| | CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané DL50 Cutané DL50 Orale | Lapin Rat | 658000 mg/m³ 5610 mg/kg 5610 mg/kg 2790 mg/kg | 4 heures - - |

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|------------------|-----------|--------------------------------|-------------|
| Linalool | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 1 heures 0.1 Mililiters | - |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 100 microliters | - |
| | Peau - Modérément irritant | Cochon d'Inde | - | 24 heures 100 milligrams | - |
| | Peau - Léger irritant | Humain | - | 72 heures 32 Percent | - |

: D8160388 v5.0 **Date d'édition** : 17/08/2017 Code # : FF8148535 n° SDS 8/16

11. Données toxicologiques

| | Peau - Léger irritant | Homme | - | 48 heures 16 | - |
|--|---------------------------|-------|---|--------------|---|
| | | | | milligrams | |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures | - |
| | | | | 500 | |
| | | | | milligrams | |
| | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures | - |
| | | | | 100 | |
| | | | | milligrams | |
| | | | | | |

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Yeux : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Cancérogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

| Nom | Résultat |
|-----|--|
| | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Renseignements sur les

voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 9/16

11. Données toxicologiques

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 10/16

12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|--|--------------------------------|--|------------------------|
| Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) | Aiguë CL50 2200 μg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus | 4 jours |
| | | Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss | 48 heures 96 heures |

Persistance et dégradation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résult | Résultat | | , | Inoculum |
|--------------------------------------|------------|--------------------|--------------------------------|-----------|---------|------------|
| Linalool | - | 62.4 % | 62.4 % - Facilement - 28 jours | | | - |
| Nom du produit ou de l'ingrédient | Demi-vie a | Demi-vie aquatique | | Photolyse | | radabilité |
| Linalool | - | | - | | Facilen | nent |

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogPow | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------|-----|-----------|
| Propane | 1.09 | - | faible |
| butane | 2.89 | - | faible |
| 1,1-difluoroéthane | 1.13 | - | faible |
| Linalool | 2.84 | - | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

: Aucun effet important ou danger critique connu. Autres effets nocifs

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Date d'édition : 17/08/2017 11/16 Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0

14. Informations relatives au transport

| Informations sur la réglementation | Numéro ONU | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|------------------------------------|---------------|---------------------------|---------|-----|---------------|--|
| Classification pour le DOT | UN1950 | Aérosols, inflammables | 2.1 | - | TLAMINELE CAS | Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: 75 kg Avion cargo Limitation de quantité: 150 kg Dispositions particulières N82 |
| Classification pour le TMD | UN1950 | Aérosols, inflammables | 2.1 | - | 2 | Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.13-2. 17 (Classe 2). Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers 75 |
| Classement mexicain | UN1950 | AEROSOLES | 2.1 | - | * | Dispositions particulières 63, 190, 277, 327, 344 |
| Classe IMDG | UN1950 | Aérosols, inflammables | 2.1 | - | 2 | Programmes d'urgence ("EmS") F-D, S-U Dispositions particulières 63, 190, 277, 327, 959, 344 |

14. Informations relatives au transport

| Classe IATA-DGR | UN1950 | Aerosols, flammable | 2.1 | - | Passenger and |
|-----------------|--------|---|-----|---|-----------------------------|
| | | , | | | Cargo Aircraft |
| | | | | | Quantity limitation: 75 |
| | | | | | kg |
| | | | | | Packaging |
| | | | | | instructions: 203 |
| | | | | | Cargo Aircraft Only |
| | | | | | Quantity limitation: |
| | | | | | 150 kg |
| | | | | | Packaging |
| | | | | | instructions: 203 |
| | | | | | <u>Limited Quantities -</u> |
| | | | | | Passenger Aircraft |
| | | | | | Quantity limitation: 30 |
| | | | | | kg |
| | | | | | Packaging |
| | | | | | instructions: Y203 |
| | | | | | Special provisions |
| | | | | | A145, A167, A802 |
| | | | | | 11113,11131,1135 |

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) PAIR: α-hexylcinnamaldéhyde; vanilline; anisaldéhyde; Benzaldéhyde; 2-(4tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; Décaldéhyde; Camphre synthétique; phénylacétaldéhyde; cinnamaldéhyde; 2-benzylideneheptanal

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Propane; 1,

1-difluoroéthane; butane

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air **Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 **Class I Substances**

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

: Non inscrit

Class II Substances DEA List I Chemicals

: Non inscrit

(Precursor Chemicals) **DEA List II Chemicals**

: Non inscrit

(Essential Chemicals)

SARA 302/304

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 **Date d'édition** : 17/08/2017 13/16

15. Informations sur la réglementation

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risques d'incendie

Décompression soudaine

Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

| Nom | % | | Décompression soudaine | Réactif | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|--------------------|---------|------|------------------------|---------|---|---|
| Propane | 30 - 60 | Oui. | Oui. | Non. | Non. | Non. |
| C11-15-Isoalkanes | 10 -15 | Oui. | Non. | Non. | Non. | Non. |
| butane | 1 - 2.5 | Oui. | Oui. | Non. | Non. | Non. |
| 1,1-difluoroéthane | 1 - 2.5 | Oui. | Oui. | Non. | Non. | Non. |
| Linalool | 0.1 - 1 | Oui. | Non. | Non. | Oui. | Non. |

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: PROPANE; DIFLUOROETHANE; BUTANE

New York : Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: PROPANE; 1,1-DIFLUOROETHANE;

ETHANE, 1,1-DIFLUORO-; BUTANE

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: PROPANE; BUTANE

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe B-2: Liquide inflammable Classe B-5: Aérosol inflammable.

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Propane; Composés organiques volatils;

Butane (tous les isomères); Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Éléments de l'étiquette

Mentions de danger



Inflammable

Recommandations : Les individus souffrant d'une sensibilité aux parfums doivent être prudents lors de

l'utilisation de ce produit. Les rafraîchisseurs d'air ne remplacent pas de bonnes

pratiques d'hygiène.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 14/16

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



NFPA (30B) aérosol Inflammabilité Teneur 3

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition : 17/08/2017

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 15/16

16. Autres informations

Date de publication

précédente

: 17/08/2017

Version

5.0

Élaborée par

: Reckitt Benckiser Hull (UK)

Dansom Lane
Hull, HU8 7DS
United Kingdom
T +44 (0)1482 326151
F +44 (0)1482 582532

Commentaires à l'issue de

: PSDS update

la révision

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.

Code # : FF8148535 n° SDS : D8160388 v5.0 Date d'édition : 17/08/2017 16/16